



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

Services Techniques  
AVP/VM

ARRETE DU MAIRE  
N° 2024/06/218

**OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement et de circulation du 23 au 29 rue François Langlais et de la rue Hoche à l'occasion d'un repas de quartier organisé le samedi 22 juin 2024 de 18h00 à minuit.**

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la Route, notamment son article R.417-10,

Vu la demande du 3 juin 2024 de Madame BON,

Vu l'organisation d'un repas de quartier le samedi 22 juin de 18h00 à minuit au droit du 23 au 29 rue François Langlais et de la rue Hoche,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et compte tenu du dispositif Vigipirate, la sécurité doit être renforcée par les organisateurs pour le bon déroulement de cette manifestation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A l'occasion d'un repas de quartier organisé le samedi 22 juin 2024 de 18h00 à minuit, la circulation et le stationnement automobile sont interdits du 23 au 29 rue François Langlais et de la rue Hoche, excepté pour les véhicules du service d'incendie et de secours, ainsi que ceux de la Police Nationale.

**ARTICLE 2 :** Les barrières sont mises à disposition par les Services Techniques la veille et sont installées par les organisateurs de ce repas de quartier le samedi 22 juin 2024.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale et Madame le Commissaire de Police de Plaisir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 10 JUN 2024

certifié exécutoire  
par publication en ligne le : 10 JUN 2024



Pour le Maire,

L'adjoint chargé de l'Urbanisme, de  
la Voirie et de l'Enfouissement des  
réseaux

Signé électroniquement par  
Isidro DANTAS

Le 10 juin 2024